



Caisse de  
PRÉVOYANCE SOCIALE  
Saint-Pierre et Miquelon

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION «TOP BTP SPM» POUR LES ETABLISSEMENTS DE MOINS DE 50 SALARIES

## ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU SYSTEME DE SANTE

Caisse de prévoyance Sociale  
Angle des bds Colmay et Thélot  
97500 Saint-Pierre et Miquelon  
Tél : 0508 41 15 80  
Mail : prevention@secuspm.com

Année 2023

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Effectif total de l'établissement à la date de la demande : \_\_\_\_\_

Activité de l'établissement : \_\_\_\_\_

### ***Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'établissement,***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

***Déclare sur l'honneur*** (toute fausse déclaration est passible de sanctions et du non-paiement de l'aide ou d'indemnité de l'aide accordée) :

- que mon établissement est à jour de ses cotisations auprès du service du recouvrement et relations aux entreprises de la CPS*
- avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la présente subvention, les accepter et respecter les critères énoncés*
- posséder un DUER (à jour pour les entreprises de plus de 10 salariés)*
- avoir communiqué pour les investissements concernés le cahier des charges de la CPS aux fournisseurs et prestataires.*
- adhérer au service de santé au travail*

- avoir un effectif compris entre 1 et 49 salariés
- ne pas avoir bénéficié de 2 aides financières au cours des 5 dernières années
- avoir informé les instances représentatives du personnel de mon établissement de cette démarche
- la formation n'est pas pris en charge par un OPCO ou le crédit d'impôt formation

**Je vous adresse :**

- La copie des facture(s) acquittée(s) mentionnant la conformité au cahier des charges.
- Un RIB
- L'attestation de participation à la formation le cas échéant
- Un certificat de formation, le cas échéant
- Un document présentant la prestation d'accompagnement
- Une attestation sur l'honneur de délivrance d'une information sur les risques et formation au montage de l'équipement pour les matériels concernés.
- Un certificat CACES R486 justifiant la formation et l'évaluation des salariés (pour les Micro PEMP faible largeur)
- Un certificat CACES R486 ou certificat de formation appropriée sanctionnée par une évaluation théorique et pratique réalisée sur ce matériel par un OCT certifié pour cette catégorie de CACES pour les tables à maçonner (non mobiles, non empilables).

**Le montant total des investissements pour lequel je souhaite bénéficier de cette subvention s'élève à :**

\_\_\_\_\_ **€ TTC\***

\*Montant Hors Taxes + frais de douanes + transport

**Fait à**

**Signature et cachet de l'entreprise (obligatoires) :**

**Le**

Partie réservée à l'administration

Date de la réception de la demande

Numéro de la demande

Date de mise en paiement

ACCORD

REFUS